



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignant; et M. LUCOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 juin. — Le fameux Hunt, qui paraissait avoir abandonné la carrière politique pour vendre du cirage et du blé rôt, y reparait aujourd'hui pour se présenter hautement comme candidat au parlement pour le comté de Somerset. Il est arrivé à Taunton dans une bicoche à quatre chevaux, et entouré d'environ 3 ou 4 mille personnes, annonçant qu'il était déterminé à soutenir ses prétentions jusqu'à la dernière extrémité. Quelqu'un lui ayant demandé s'il venait pour cirer les souliers des électeurs, lui, sans se déconcerter, déclara qu'il était loin de rougir de son commerce; que ses vœux les plus chers seraient remplis si tous les Anglais, même les plus pauvres, pouvaient se procurer abondamment les objets de son négoce; que d'ailleurs ses compétiteurs étaient certainement moins blancs que lui: que s'il vendait du noir l'un de ses concurrents, M. Dickenson, vendait des noirs (allusion au commerce des nègres), et que l'autre, sir Th. Lethbridge, était jusqu'au cou dans la bouteille à l'encre des bourgeois pourris.

Une voix ayant demandé: Mais qu'est-ce que Hunt fera dans le parlement? Ce que j'y ferai, dit-il? même en n'y faisant rien, j'en ferais encore autant que la plupart de ceux qui y siègent, et ici, il fit une longue nomenclature de tout ce qu'il demanderait constamment s'il était nommé.

En tout la candidature de Hunt promet d'être une des plus fécondes en facéties et incidens de la nature de ceux qui excitent le plus la gaieté anglaise.

Une lettre de Guatemala, 15 février, rend compte de l'audience donnée le 4, par le président de la république du Mexique au commissaire de S. M. le roi des Pays-Bas. M. le colonel H. W. Quartel.

Le colonel a manifesté le désir de sa nation de maintenir avec chacune des nouvelles républiques des relations réciproques d'amitié et de commerce. Il a déclaré que le pavillon de la république de l'Amérique centrale (Guatemala), serait reçu dans les ports de sa nation avec les mêmes égards qu'il se flattait de voir accueillir les vaisseaux et les consuls des Pays-Bas dans l'Amérique centrale.

M. Quartel a exprimé l'espoir de voir ce pays arriver au point élevé de prospérité que semblent lui promettre, sous de bonnes institutions, la fertilité de son sol, la richesse de ses mines et la beauté de son climat.

Le président lui a répondu en peu de mots, en lui exprimant combien le gouvernement de l'Amérique centrale était satisfait de voir les dispositions favorables du roi des Pays-Bas envers la nation qu'il avait l'honneur de présider; qu'aujourd'hui que l'indépendance du pays était heureusement obtenue, le gouvernement allait appliquer tous ses soins à établir des relations de paix et de commerce avec toutes les nations de l'univers, et que les Pays-Bas en particulier pouvaient compter sur l'amitié des Américains.

Correspondance particulière. — Quelques membres du parti wigh dont l'élection causa beaucoup de scandale et éprouva de résistance dans la formation du dernier parlement, paraissent abandonnés de leurs amis. De ce nombre sont sir Robert Wilson, et probablement M. Lambton, lequel, par ses relations avec le duc d'York, s'est mis mal avec son parti. D'un autre côté, il n'y a presque pas de doute que MM. Brougham, Hume, Makintosh et Burdett ne rentrent au parlement. Le parti libéral se promet un grand triomphe dans l'élection d'un fils de lord Holland.

FRANCE.

Paris, le 6 juin. — L'heureuse idée d'offrir aux Grecs une pièce de canon a été conçue dans la seconde légion de la garde nationale de Paris, et il s'y fait en ce moment une souscription dans ce but. Espérons que cet exemple trouvera des imitateurs.

(Journal des Débats.)

— Le prince Constantin Alexandre de Salm-Salm vient d'embarquer publiquement la foi protestante à Stuttgart.

— M. le général Guillemot a eu de M. le dauphin une audience qui a duré une heure.

— Le Journal de Paris nous apprend que l'on vient d'imprimer et de distribuer aux fonctionnaires publics les votes des conseils généraux de département dans leur session de 1825. Parmi ces votes, les plus nombreux, dit ce journal, sont ceux qui ont pour objet: 1° de reporter la majorité des hommes à vingt-cinq ans; 2° de donner une plus grande extension à la puissance paternelle; 3° de faire considérer comme illégitimes les mariages qui ne seraient point, à l'avenir, consacrés par la cérémonie religieuse; 4° de restreindre le nombre des cabarets,

cafés et billards dans les petites communes, en augmentant le taux de la patente; 5° de n'accorder de permis de ports d'armes qu'aux personnes payant au moins 50 francs de contributions, et à leurs fils âgés d'au moins dix huit ans; 6° enfin de coloniser les forcats libérés.

— Plusieurs habitans de Paris, propriétaires, négocians, électeurs ou éligibles, ont adressé à la chambre des députés une pétition ayant pour but de l'inviter à supplier S. M. de conserver à la France le premier bienfait qui a signalé son règne, la liberté des journaux, seule garantie des citoyens contre les vexations des dépositaires ou des instrumens de l'autorité.

— Les processions de la Fête-Dieu ont parcouru aujourd'hui les divers quartiers de la capitale; elles étaient très brillantes. On a remarqué parmi les ornemens qui décoraient la façade de quelques maisons une croix, avec cette inscription: « Par ce signe vous vaincrez. » On se demandait si c'était une allusion aux Grecs ou aux jésuites.

— Des lettres de Trieste rapportent qu'un certain nombre d'officiers autrichiens ont obtenu la permission de prendre du service au Brésil, où on leur promet des grades plus élevés. Ils conserveront néanmoins leurs places dans l'armée autrichienne si, après un certain nombre d'années, ils voulaient rentrer dans leur patrie. (Constitutionnel.)

— On nous écrit de Montpellier: Notre ville vient d'être le théâtre d'un événement déplorable. Depuis peu de tems, M. le général d'Armagnac, qui logeait dans un quartier fort retiré, s'était aperçu chez lui de quelques vols dont il ne pouvait découvrir les auteurs. Il parait que la consigne a été donnée à la sentinelle d'avoir son fusil chargé et de tirer sur les individus qui ne répondraient pas au *qui vive* trois un homme qui fumait tranquillement sa pipe, appuyé contre le parapet, ne faisait sans doute aucun mal, et on ne pouvait guère le prendre pour un voleur; cependant la sentinelle croit devoir lui adresser le *qui vive* ordonné, et faire suivre le troisième cri, reste sans réponse, d'un coup de fusil qui étend l'individu sur le carreau.

Dès que le peuple eut connaissance de ce fait, des groupes se formèrent et demandèrent justice. Le général, pour calmer l'exaspération, fit remplacer par des soldats du génie le poste qui avait été auparavant fourni par la ligne. Le jour de l'enterrement du malheureux, on remarqua beaucoup d'agitation parmi les habitans de Montpellier, qui pensent avec raison que faire charger en tems de paix les armes des soldats qui montent la garde aux postes d'honneur, est un usage auquel on devrait entièrement renoncer.

— L'Echo du Midi, qui s'imprime à Toulouse, publie les détails suivans sur la mission de M. l'abbé Guyon:

« La retraite militaire à laquelle tous les chefs de corps, comme les soldats de toutes armes, ont assisté tous les jours avec la plus édifiante régularité, a été terminée avant-hier dimanche. Les travaux apostoliques du vertueux abbé Guyon ont été couronnés de succès, et la parole de Dieu a fructifié dans le cœur de ces braves soldats. Une troisième et dernière communion générale, à laquelle toutes les autorités et les chevaliers de Saint-Louis et de la légion d'honneur seront invités, aura lieu le dimanche 11 juin prochain à la métropole. Un grand nombre de soldats participeront ce jour-là aux divins mystères. Plusieurs militaires de divers corps, auxquels de malheureuses circonstances n'ont point permis de faire leur première communion, touchés par les instructions du pieux missionnaire, ont témoigné le plus vif désir d'accomplir ce grand acte de la vie chrétienne. Ils s'uniront à leurs frères d'armes, et feront leur première communion le même jour. Pour eux, comme pour les autres militaires de la garnison, des instructions familières ont lieu tous les soirs dans la chapelle de la préfecture. Les réunions quotidiennes des militaires de la garnison, dans l'église de la Daurade, ont offert le plus consolant spectacle, tous les soldats des divers corps, confondus dans un même sentiment, donnant l'exemple de la piété et de la ferveur; artillerie, infanterie, gendarmerie et officiers de divers grades, tous ont rivalisé de zèle et de régularité à l'exemple de leurs dignes chefs et de leurs respectables généraux; tous ont répondu à l'appel du missionnaire, et tous sont de plus en plus dignes de la confiance du roi et de la France. Ces militaires recevront aussi le sacrement de confirmation des mains de S. Em. Mgr. le cardinal archevêque. Tels sont les résultats des travaux apostoliques de M. l'abbé Guyon dans notre ville »

Cours de la bourse du 5 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 97 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 75 c. Actions de la banque, 0000 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 47 1/2. Emprunt d'Haïti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 8 mai. — Si la perte que la Grèce a essuyée par la prise de Missolonghi est grande, celle de nos ennemis est encore plus considérable; l'ennemi avait perdu jusqu'au 25 mars

500 hommes de ses troupes régulières, et le jour de l'affaire de Clissova, postérieure à cette époque (6 avril), deux des ses régimens ont été complètement détruits. On ne compte pas les Albains et les Asiatiques qui ont succombé dans le cours de ce siège à jamais mémorable dans les annales de la Grèce chrétienne. On ne peut avoir une idée du carnage que pouvait faire une garnison au désespoir qui cherchait à se frayer un passage. Ibrahim n'a permis à aucun bâtiment de s'approcher de Missolonghi, et il a même refusé de recevoir aucun étranger dans son camp. Quoiqu'il en soit, la cause des Grecs est bien loin d'être perdue; on a encore des forces à opposer à l'ennemi, et si on pouvait profiter de l'occasion et attaquer les Arabes dans l'état où ils se trouvent, on a lieu de croire qu'on se dédommagerait de ces pertes; mais il y a encore différentes causes qui favorisent ce redoutable ennemi; la plus grande, peut-être même la seule, c'est la pénurie du gouvernement grec.

Dans nos îles, chacun rivalise de zèle pour venir au secours de ses frères. Ils brûlent d'ardeur de courir en personne offrir leurs bras à la mère patrie; mais des empêchemens qui émanent de leurs institutions réduisent cette noble ardeur à de simples vœux. La Grèce a besoin d'argent; mais surtout elle a grandement besoin de biscuit, de farine et de munitions de guerre. Voilà ce que nous recommandons spécialement aux comités philhelléniques des différentes parties de l'Europe. La flotte se trouvait dernièrement à Hydra.

— Les journaux anglais du 2 juin, dit l'*Etoile*, ne parlent pas du départ de lord Cochrane, qui ne paraît cependant pas douteux.

Un historien célèbre auquel on est redevable d'une lettre touchante sur la catastrophe de Missolonghi, adresse de Londres au *Courrier Français* la communication suivante qui paraîtra en même temps dans le *Scotsman*, celui de tous les journaux anglais où la cause des Grecs a été défendue avec le plus de talent et de persévérance:

« Les journaux du gouvernement anglais triomphent des succès qu'ont obtenu dans le Levant les négociateurs britanniques. Qu'ont-ils faits pour justifier ces chants d'allégresse? Récapitulons. Le général envoyé à Saint-Petersbourg a demandé, a obtenu que l'empereur russe, lorsqu'il exigeait satisfaction pour quelques violations des traités, dans les principautés au-delà du Danube, ne fit aucune mention des Grecs. Il a trouvé Nicolas imbu par les Autrichiens de l'idée qu'un peuple condamné tout entier par avance à l'extermination, est en état d'insurrection s'il résiste pendant qu'on l'égorge. Au lieu de dissiper cette prévention aussi absurde que funeste, au lieu de ramener l'empereur aux sentimens de son clergé, de son peuple, de son armée, il a profité de son aveuglement, il l'a confirmé.

« Le négociateur envoyé à Constantinople a demandé, a obtenu que la sublime Porte se contentât de l'assentiment qui lui était dû, et qu'elle ajournât ses autres prétentions jusqu'après l'exécution complète de cette sentence.

« Voilà les seules bases connues sur lesquelles la paix a été conclue dans le Levant, voilà les négociations dont *the Courier* se glorifie, voilà l'événement épouvantable dont le journal ministériel assume la responsabilité, au nom de la nation britannique, aux yeux de l'Europe et de la postérité.

« Il ne cherche pas même, au moment où une nation est condamnée à sa mort, à dissimuler l'autorité de cette catastrophe; il n'essaie pas même de donner à entendre que parmi les treize cent mille victimes que le divan a résolu de faire périr, parce qu'elles professent la même religion que nous, une seule sera épargnée. Non, l'Europe demeurera neutre entre le bourreau et le supplicié, et l'Angleterre fera respecter cette espèce de neutralité.

« Long-temps on avait entretenu le public d'un expédient sur lequel on croyait les cabinets d'accord, pour empêcher d'une part cette catastrophe, qui par l'horreur qu'elle inspire, ébranle l'autorité de tous les gouvernemens, et condamne notre siècle à l'exécration de la postérité; pour empêcher d'autre part que la Grèce ne donnât à l'Autriche et à l'Italie l'exemple redouté d'un peuple florissant sous des lois libres et justes. On parlait de l'institution d'un hospodar en Grèce, c'est à dire qu'après avoir reconnu dans la Moldavie et la Valachie que c'était le plus honteux, le plus rapace, le plus avilissant des gouvernemens, on voulait en essayer pour faire reculer des hommes qui avaient signalé leur héroïsme et leur aptitude à la plus haute civilisation.

« Si nous en jugeons par le silence des journaux, cet expédient criminel a été abandonné pour un parti plus criminel encore. On a préféré que la nation toute entière périt. Avant le commencement de l'insurrection, Mahmoud avait jugé les Grecs dangereux pour la tranquillité de son empire. Dès lors il avait signé leur sentence de mort. Leur résistance, les dangers auxquels ils sont exposés, ont confirmé cette sentence. Désormais il n'y a plus de merci pour eux, il n'y a plus de possibilité d'esclavage. Après les Grecs, d'autres doivent périr à leur tour, car les Serbiens, les Bulgares, les Valaques, les Monténégrins, pourraient dans d'autres tems intéresser l'Europe qui ne sera pas toujours également résignée à la honte et au crime. Les monumens mêmes, les pierres de la Grèce pourraient faire naître des dangers. On assure que la légation britannique, en abandonnant les femmes et les enfans aux musulmans, avait demandé grâce pour les statures; que des voyageurs, sourds aux cris des chrétiens agonisans, montraient un respect pour les temples et les tombeaux de l'ancienne Grèce: aussi le féroce Ibrahim a déclaré que pas une colonne, une muraille ne resterait debout à Athènes;

que l'Europe ne trouverait plus dans l'empire ottoman un seul vestige des anciens Grecs.

« Anglais de toutes les sectes chrétiennes courez dans les temples et demandez à Dieu qu'il soutienne désormais de sa main puissante ceux qui n'ont plus d'appui sur la terre; demandez à Dieu que l'exemple qui n'a jamais encore été donné d'une nation de martyrs vous profite, et que, si le jour de l'épreuve arrive pour vous, vous sachiez comme les Grecs, sacrifier votre vie pour votre foi. Demandez à Dieu que la faute de vos gouvernemens ne vous soit pas imputée, qu'en rencontrant un de vous, tout étranger ne s'écrie pas avec horreur: *Je vois le sang d'un Grec sur son visage!* S'il n'est plus temps de rien faire comme nation, faites du moins comme individus; que les chaires retentissent d'exhortations à soulager la plus grande de toutes les misères; que les dames de la Grande-Bretagne, comme les duchesses d'Alberg, de Broglie, Decazes, et les plus grandes dames de France, parcourent, à pied de maison en maison, toutes vos villes, tous vos villages, demandant aux plus humbles la charité pour une nation. Peut-être alors la barbare politique qui produit cette catastrophe épouvantable, dont le journal de vos ministres triomphe, vous sera pardonnée. »

Londres, le 31 mai 1826. (*)

PAYS-BAS.

Bruxelles 7 juin — Un événement malheureux a jeté hier dans la consternation les habitans d'un de nos faubourgs. C'était le jour destiné à offrir par une députation de l'hospice des vieillards de Molenbeke-St-Jean, la couronne rénumératoire aux habitans de l'estaminet des *Petits Champs Elysées*, hors de la porte Guillaume. M. Rombaut fils, jeune homme de vingt-quatre ans, un des voisins de cet établissement, s'amusa à cette occasion à tirer des salves de réjouissance avec une boîte en fer (petit mortier d'artillerie). Il eut le malheur de charger cette arme sans précaution, ce qui occasionna tout-à-coup une détonation extraordinaire. L'arme venant de crever, la cervelle de l'imprudent jeune homme sauta à une assez grande distance. Sa famille est plongée dans la douleur. Cet accident a suspendu la fête qui a été remise à un autre jour. (*Courrier des Pays Bas.*)

LIÈGE, LE 8 JUIN.

Il est arrivé hier un accident malheureux: un échafaudage sur lequel trois ouvriers maçons étaient occupés à réparer une maison rue de la Batte, s'étant écroulé sous eux, ils sont tombés d'une hauteur de plus de vingt pieds. Tous trois ont été blessés plus ou moins grièvement. On les a transportés à l'hospice de Bavière.

— Les districts de l'ordre des campagnes de la province de Limbourg, qui avaient à renouveler leur représentation aux états provinciaux, ont élu: à Susteren, M. le baron J. B. de Plevis; à Peen; à Thron, M. N. A. F. Goldens; à Broes, M. L. de Schiervel, en remplacement de M. Wadeloux; à Heythuisen; M. A. W. Nullers, en remplacement de M. A. Ruys; à Kessel, M. Joppen de Beegden, en remplacement de M. de Liedel de Well fils; à Bergen, M. de Liedel de Well fils en remplacement de M. Joppen de Beegden.

— On écrit de Bruges que la situation du ministre d'état M. de Coninck empire chaque jour et fait craindre pour sa vie.

— Le concert donné à Anvers par la *Société d'Harmonie*, au bénéfice des Grecs a produit une somme d'environ 5000 francs.

— L'Espagne est un petit Eldorado pour les jésuites. On les y accable de faveurs. Leurs couvens, leurs biens, leur sont successivement rendus, et depuis deux ans il a été compté à la compagnie plus de trois millions de réaux. Un journal annonce aujourd'hui que l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne est confiée à un jésuite. Pour peu que cela continue, l'ordre sera bientôt aussi puissant dans la Péninsule qu'il l'était quelque tems avant le ministère du comte d'Aranda.

— On a vu hier, comme quoi, au sein même de la chambre, un honorable député de France, avait été menacé de la *savate*. On assure qu'il réserve une *botte* à son antagoniste.

COUR SUPPLÉMENTAIRE. — CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS.

Séance du 8 juin 1826.

Affaire du commissaire de police Blochouse et du capitaine Godefrout.

Dès neuf heures du matin l'affluence du public annonce l'intérêt qu'il prend à cette affaire.

Avant de s'en occuper, la cour procède à l'instruction d'un appel formé contre un jugement du tribunal de Liège, qui condamne à quinze jours d'emprisonnement un jeune garçon déclaré convaincu du délit de mendicité dans les rues de cette ville. Le jugement est confirmé.

Les débats s'ouvrent sur la seconde cause. La cour est présidée par M. le conseiller de Pitteurs. Les fonctions du ministère public sont remplies par M. l'avocat-général baron de Warzee-d'Hermalle.

Le commissaire Blochouse, comparant comme partie civile, est assisté de M. Teste. Les défenseurs du capitaine Godefrout sont M^{rs}. de Sauvage et Forgeur.

Au moment où la cour se dispose à entendre M. Cornélis, rapporteur, M. Forgeur demande la parole. Il annonce qu'un de

(*) Les considérations auxquelles se livre le correspondant du *Cour et Français* (M. Sismonde de Sismondi), confirment les conjectures que nous avons émises dans nos articles *Revue politique*, insérés les 25 mai et 1^{er} juin. (N. du R.)

le moins principaux de son client, le sieur Lixson, est absent ; qu'il y a lieu de croire qu'il sera de retour à Liège demain ; mais que, si son absence se prolongeait, il serait obligé, vu l'importance de sa déclaration, de solliciter la remise de la cause ; qu'il fait part de cette circonstance à la cour, afin qu'elle juge s'il ne serait pas plus convenable de prononcer dès maintenant cette remise que d'attendre, pour en venir là, que les débats soient terminés. Me. Teste déclare s'en rapporter à justice sur cet incident. M. l'avocat-général conclut à ce qu'il soit procédé aux débats. La cour décide que les débats commenceront, et qu'on entendra le témoin Lixson, s'il se présente dans le cours de l'instruction, dût-il déposer le dernier.

Après l'appel des témoins, il est procédé à la lecture du rapport. La cour, vu l'heure avancée, déclare que l'audience est continuée à demain.

Quoique la plupart des faits qui se rattachent à cette cause soient généralement connus, nous pensons que pour l'intelligence des débats sur l'appel, il est bon de les retracer sommairement.

Le huit août dernier, le commissaire Blochouse remit à M. le procureur du roi, à Liège, une plainte dans laquelle il énoncé que le capitaine Godefroid, s'était adressé quelque temps auparavant à son bureau pour se plaindre de la conduite du Sr. Lederer, inspecteur de police, qui, disait-il, le regardait avec affectation chaque fois qu'il le rencontrait, en le toisant comme pour l'insulter. L'officier de police, mandé chez son commissaire, parvint, selon celui-ci, à se disculper des reproches du capitaine. C'est là, dit ce fonctionnaire, un des motifs pour lesquels Godefroid lui en voulait.

Un second motif, toujours selon le même, est la suite qu'il a donnée à la plainte dirigée par le Sr. Thonnart, contre le capitaine.

Rencontré par celui-ci le sept août dernier, sur la place Saint Lambert, le commissaire prétend que le prévenu l'a insulté, en lui prodiguant une foule d'épithètes injurieuses, à l'occasion des antécédents que nous venons de rapporter.

De son côté le capitaine Godefroid adressa aussi une plainte au procureur du roi. Dans cette plainte, le capitaine avoue avoir tenu quelques-uns des propos que lui reproche le commissaire, mais il affirme qu'ils ont été provoqués par celui-ci, qui a pris, dans cet échange d'épithètes, l'initiative.

La cause portée devant le tribunal correctionnel, les témoins présentés par les parties à l'appui de leurs plaintes respectives ont été entendus. Toute-fois le tribunal a cru ne pouvoir procéder à l'audition de ceux que le prévenu Godefroid proposait sur des faits de moralité personnels au commissaire, mais étrangers à la scène du sept août.

Après les plaidoieries, le ministère public a conclu à ce que le capitaine Godefroid fut condamné à un mois d'emprisonnement et à ce que le commissaire Blochouse fut renvoyé des poursuites dirigées contre lui.

Par jugement du 3 janvier dernier, le tribunal a fait droit à ces conclusions, le capitaine Godefroid a été condamné à un mois de prison et aux frais, comme convaincu du délit prévu par l'art. 222 du code pénal, ainsi conçu :

« Lorsqu'un ou plusieurs magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire auront reçu, dans l'exercice de leurs fonctions, ou à l'occasion de cet exercice, quelque outrage par paroles tendant à inculper leur honneur ou leur délicatesse, celui qui les aura ainsi outragés sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. »

Le prévenu Godefroid a interjeté, le jour même, appel de ce jugement. De son côté, le ministère public, ne trouvant pas la peine proportionnée au fait déclaré constant par le tribunal, a formé appel à minima.

Demain l'on procédera à l'audition des témoins de la scène du sept août. Les défenseurs du prévenu, ayant l'intention de représenter en outre ceux que le tribunal a écartés il s'élèvera vraisemblablement, à cette occasion, un nouvel incident : il se pourrait ainsi que les plaidoieries n'aient lieu que samedi.

Cette cause soulève un point de droit assez important, sur lequel le tribunal a adopté l'affirmative ; c'est de savoir si l'on peut, dans certains cas, envisager un commissaire de police comme un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire.

Liban.

Notice sur les hordes errantes du Caucase.

On sait que le gouvernement russe a pris la résolution d'envoyer contre ces hordes, qui attaquent les voyageurs, les troupes qui ont pris part aux expéditions qui ont suivi la mort d'Alexandre. Ces expéditions sont très périlleuses par l'audace et l'adresse des brigands contre qui elles sont dirigées. L'Abeille du Nord, journal publié en Russie, contient, dans un de ses derniers numéros, la relation d'un officier attaché à l'une de ces expéditions. Elle nous a semblé présenter assez d'intérêt pour être rapportée ici.

Celui d'entre les brigands qui leur sert de guide marche en avant, suivi de quelques autres disposés en flanqueurs ; le reste se divise en petits pelotons et avance sans ordre ; le guide s'inquiète ; tantôt il part au galop, courbé sur sa selle ou debout sur les étriers, et, à la faveur du premier mouvement derrière lequel il trouve à se cacher, il jette sur les alentours un regard exercé. Pose-t-il un doigt sur la bouche, toute la cavalcade s'arrête ; il montre la terre, tous descendent de cheval en un instant ; s'il agite de la main, toute la troupe part au galop sans oser respirer. Telle est la confiance des montagnards en leur guide, auquel le succès procure la gloire, du crédit et deux parts du butin, tandis que la non-réussite le couvre de honte et souvent même l'expose à la mort.

Quand il aperçoit quelque objet qui lui donne des soupçons, ou que la troupe approche du but de son expédition, le guide descend précipitamment de cheval, arrive en rampant sur une élévation de terre, et de là examine les environs ; s'il aperçoit des hommes, il lance son bonnet en l'air en se laissant glisser en arrière ; il emploie cette ruse pour tromper la vigilance de

l'ennemi, qui peut prendre ce bonnet pour le vol d'un oiseau. Souvent, trompé par le vol d'un milan ou d'un aigle, j'ai pris des précautions inutiles ; d'autres fois, fatigué par l'attention continuelle de quelques mois, ne faisant aucune attention à une action aussi insignifiante, et abandonnant les rênes de mon cheval, j'ai été distrait de mes rêveries par le bruit des pas des chevaux, les coups de fusil et les cris que les montagnards jettent en attaquant l'ennemi. Quand la troupe fait halte dans quelques ravins pour se reposer, et que les environs n'offrent aucun moyen de cacher la sentinelle, on lui fait une espèce de rempart avec de hautes herbes, en forme de gerbe ; l'homme en faction couvert de cette gerbe rampe doucement avec elle vers quelque lieu commode, et reste couché dans l'herbe où l'on ne peut l'apercevoir. Pendant la nuit, l'ordre de la marche n'est plus le même. Les flanqueurs se réunissent au gros de la troupe, dont personne ne se sépare de crainte de se disséminer ; seulement le guide, qui précède de quelques centaines de pas, s'avance lentement, le fusil armé, faisant attention au moindre bruit, et ne détournant pas les yeux des oreilles de son cheval (1) ; un sifflement sourd dont on est convenu règle toutes les actions de la troupe. Pendant la nuit, la troupe est environnée de sentinelles qui, couchées sur les sentiers ou les chemins, et l'oreille attachée à la terre, distinguent à une grande distance la course du cerf et celle du cheval.

L'activité et la sagacité du guide sont incroyables ; même pendant la nuit la plus sombre, la troupe s'écarte rarement de sa direction. Tout entier à son entreprise, le guide s'aperçoit du moindre changement dans la direction du vent qu'il a observée d'abord, et d'ailleurs il se rectifie souvent d'après la boussole. Lorsque la nuit est claire, l'étoile polaire, la petite et la grande Ourse, sont leurs guides ; la constellation de la Lyre leur sert d'horloge ; si leur boussole se brise ou s'égaré, pour peu que la rosée ait humecté le sol, le premier morceau de terre leur en tient lieu : après avoir appliqué sur les quatre côtés du sommet de cette élévation, une main rechauffée, le côté qui paraît le plus humide leur indique le nord, et d'après cette observation ils prennent leur direction avec une exactitude admirable. Les brouillards seuls dispersent quelquefois la troupe, alors c'est l'étoile tirée du briquet qui sert de signal. Plus d'une fois, par une sombre nuit d'automne dont le silence profond n'était interrompu que par le murmure éloigné d'un torrent, les factionnaires de nos avant-postes, pénétrés de l'humidité des brouillards, et relâchant pour un moment leur vigilance, ont tout à coup aperçu des lueurs sur les collines et dans la plaine ; des étincelles se répandaient sur une grande distance et dans toutes les directions. Nos sentinelles se donnent aussitôt l'alarme ; on se répète tout bas : ce sont des brigands ! Tout reprend une nouvelle vie, les fusils sont armés ; chacun devient tout yeux et tout oreille. Déjà un coup, deux coups de fusil, des décharges entières se font entendre des deux côtés. Les brigands volent au lieu du tumulte en poussant de grands cris ; nouvelle fusillade : on allume des phares aux postes, le feu perce à travers l'épaisseur des vapeurs comme une étoile à travers un léger nuage. Le canon d'alarme est tiré ; l'écho répète ce coup, signal de mort pour les brigands, et ceux-ci de peur d'être cernés prennent la fuite en toute hâte vers les montagnes, en proférant des juréments et des menaces, et en faisant entendre leurs cris d'appel prolongés.

(1) Les chevaux de montagnes sont doués d'un instinct extraordinaire : leur vue, leur ouïe et leur odorat, étant plus fins que chez l'homme ; ils préservent leurs cavaliers des surprises par le mouvement des oreilles et par une marche timide.

Eloquence. — Les extraits suivans empruntés à la vie de Shéridan, récemment publiée par Thomas Moore, et qui marquent si diversément la carrière parlementaire de ce grand orateur, prouvent le peu d'importance que doit attacher à un essai malheureux, ou à des conseils trop légèrement donnés, l'homme de génie qui a la conscience de son talent :

Shéridan parla pour la première fois, en parlement, le 20 novembre 1780, en défense de sa propre élection, qui avait été attaquée. Il fut écouté avec beaucoup de silence et d'attention. Dès qu'il eut fini, il s'approcha de M. Woodfall dans la galerie, et lui demanda avec beaucoup d'anxiété ce qu'il pensait de cet essai. Celui-ci répondit : « J'ai regret de devoir vous le dire, mais je ne crois pas que ce soit là votre talent ; vous ferez mieux de vous en tenir à la carrière d'écrivain. » Shéridan appuya alors la tête sur sa main pendant quelques minutes, puis il s'écria avec véhémence : « Je le sens en moi cependant, et par Dieu ! il faudra bien qu'il en sorte. »

Ce fut le 7 février 1787 que Shéridan prononça, dans la chambre des communes, le fameux discours contre Warren Hastings, gouverneur de l'Inde, sur les outrages auxquels avaient été soumises les princesses d'Oude. M. Logan, qui a écrit la meilleure apologie de Hastings, et qui a assez montré sa partialité pour l'accusé, écoutait ce discours dans la galerie. Shéridan avait déjà parlé une heure, lorsque Logan se tourna vers un de ses amis et lui dit : « Bon, tout cela n'est que déclamation, et assertions sans preuves. » Shéridan continuait, et après la seconde heure, Logan dit au même. « Certes, il faut convenir que c'est un discours fort extraordinaire. » Après la troisième : « Je ne puis nier que Hastings a agi d'une manière qu'on ne saurait justifier. » Après la quatrième : « Hastings est un atroce criminel ; » et quand le discours, qui dura cinq heures, fut fini, Logan s'écria : « De tous les monstres d'iniquité, Warren Hastings est le plus atroce. »

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Petersbourg, le 23 mai. — La mine d'or dite d'Alexandre, découverte en 1824, est le centre des trésors de l'arrondissement des mines de Zlatoust. Depuis son exploitation elle a donné au-delà de 34 112 pouds de ce métal. Le nombre des morceaux massifs qu'on y a trouvés monte à 142. Celui de 24 livres dont il a été dernièrement fait mention, a été recueilli le 26 mars. Il fut détérré à l'endroit même où l'empereur Alexandre, lors de la visite qu'il a faite, avait prêté la main pour enlever du minéral et où l'on se propose d'ériger un monument en commémoration de cet événement.

La fabrication des chapeaux de paille d'Italie est actuellement naturalisée en France. A quinze lieues de Lyon, à Moyrant, il existe une fabrique qui prend chaque année plus d'importance ; elle emploie maintenant 3 à 400 ouvriers, et l'on y confectionne des chapeaux qui ne le cèdent en rien à ceux de Livourne et de Florence. Il y en a dont le prix s'élève à 600 francs.

BOURSE D'ANVERS, du 7 juin. — EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 118 p. 0/0, il est resté papier; le Londres court a été demandé à 4017 1/2, et le papier à 2 mois à 4074 1/2; le Paris court a été offert à 47 3/8, le papier à terme est rare, il a été demandé; le Francfort court et à six semaines manquant, le papier à trois mois s'est traité à 35 5/16; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 100 biques café Havane verd, de 40 1/4 à 45 1/2 c.

Environ 530 caisses sucre Havane blond, ont été traitées de fl. 21 3/4 à fl. 22 en entrepôt.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 juin. — Dette active, 52 52 1/4 1/16. Différée 374 7/8 13116. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 916. Synd. d'am. 93 93 1/2 1/4. Rentes remb. 85 174 86 85 578. Lots de, 00. Act. de la soc. com. 81 1/4 3/4 1/2.

— M. Mélotte agent principal de la compagnie des propriétaires réunis, à Liège, a payé la somme de 826 fl. P. B. montant des dommages causés à la maison du Sr. J. J. Delhace, à Verviers, par un incendie qui y éclata le 18 mai dernier.

— M. Berard agent de la compagnie de l'Escout, à Liège, a payé à Monsieur Léonard Raimond le montant des dommages causés par le tonnerre le 28 mai dernier, au mur du jardin de sa maison, faubourg Saint Laurent, à l'entière satisfaction du propriétaire.

TEMPÉRATURE DU 8 JUIN.

A 9 h. du mat., 10 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 14 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 7 juin. — Naissance: 3 garçons, 3 filles.
Décès: 1 homme; savor:

Jean Thonard, âgé de 65 ans et 10 mois, cartier, rue St-Saverin, veuf en 1ères. nocés de Catherine Grise, et en 2mes. de Marie-Petronille Coutelier.

Mariages 9, Savor; Entre

Gilles Joseph Collinet, cordonnier, faub. St. Léonard, et Marie Ida Lecrenier, sans prof., au même domicile.

Dieudonné Joseph Dechesne, ouvrier armurier, faub. St.-Léonard, et Pétronille Piquot, sans prof., au même domicile.

Pierre Paul Marck-dit-Bailly, ouvrier cordonnier, faubourg Saint-Léonard, veuf de Marie Catherine Colard, et Catherine Martin, journalière, au même domicile.

Nicolas Dubois, lainier, rue derrière les Potiers, et Marie Gertrude Rouma, journalière, faub. St.-Léonard.

Pierre Joseph Maréchal, tonnelier, faub. Ste.-Marguerite, et Marie Joseph Lyon, couturière, même faub.

Jean Pierre Joncket, perruquier, rue Grande-Bèche, et Anne Marie Dorothee Bailly, couturière, place Grétry.

Hubert Joseph Jacque, houilleur, faubourg Saint-Gilles, veuf en 2es. nocés d'Anne Marie Maka, et Agnès Bury, journalière, rue au Calvaire.

Lambert Gaspar Dessouroux, journalier, domicilié à Verviers, et Marie Joseph Moreau, herbière, faub. St. Léonard.

Jean Maguin, journ., Petite-Nassarue, et Catherine Françoise Defrance, journalière, rue de l'Ancre.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A louer pour la St. Jean prochaine

Une Belle et grande salle au 2^e, propre à un entrepôt de laines, cotons, etc. Plus un Beau Magasin dans la cour, convenable pour toutes marchandises en cercles, etc., situés rue Féronstrée, n. 591. S'adresser rue du Pont-d'Avroy, n. 533.

N. J. DABRÉMONT, vient d'ouvrir à Liège, rue Féronstrée, n^o 570, un dépôt de tabacs de la manufacture royale de A. F. D'HENIN, de Bruxelles. Son assortiment se compose de tabacs en poudre et à fumer, de toutes qualités, qu'il débite à des prix très-avantageux. (612)

J. F. PERET, rue Ste. Ursule, à la Balance d'or, recevra ce matin playes et esturgeons très frais. (614)

Esturgeon très frais, au Moriane, rue du Stockis. (619)

Ou a perdu dimanche sur la place St. Lambert, une croix en or, avec un bout de chaîne et un cordon en cheveux.

La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez Monsieur, tapissier, place St. Lambert, où il y a un appartement meublé à louer. (615)

A vendre ou à louer ensemble ou séparément, trois maisons, situées sur la place St.-Lambert, réunissant toutes les utilités désirables, soit à un rentier ou à un négociant; on pourra entrer en jouissance de suite. S'adresser rue sur la Batte, numéro 1110, et rue du Champion, n. 451. (620)

Vente par autorité de justice.

Samedi dix juin, mil huit cent vingt-six, à dix heures du matin, sur le Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets, consistant en une batterie de cuisine, tant en cuivre qu'en fer de fonte, porcelaine, service en fayence, tables, chaises, haute et basse garderoberes, buffet, une pendule et autres objets. Le tout sera payé argent comptant. (621)

On demande une cuisinière munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille. (611)

J. J. COUNE, marchand ferblantier, au Cœur d'or, n. 82, près de l'hôtel-de-ville, par suite à l'avis inséré dans les journaux par son beau-frère, L. SMETS, informe le public, en ce qui le concerne particulièrement, qu'il continuera à établir, ainsi qu'il a toujours fait ci-devant pour son propre compte, tous ouvrages quelconques en ferblanc et autres, qu'il tiendra en bons assortimens.

On trouvera chez le même des lampes en tous genres, cabarets de toutes grandeurs, quinquets et tous ouvrages vernis; plus nombre d'autres articles trop longs à détailler à des prix très modérés. (618)

(96) Vente de foins et regains.

Jeudi 22 juin à 10 heures du matin le notaire BERTRAND vendra aux enchères, en son étude, place St-Pierre, n. 871, les foins et regains croissant sur la prairie nommée les Six Bonniers du prince, située en Droixhe, commune de Jupille; la vente se fera en six lots, ensuite ils seront réunis en un seul pour être adjugés au plus offrant, aux conditions à prélière.

Joli quartier à louer dès-à-présent, de quatre places, cave et grenier, et d'autres utilités si on désire, n. 347, rue Chaussée-des-Prés. (616)

Une servante connaissant la cuisine, peut se présenter au n^o 530, rue Agimont. (580)

(95) Vente pour sortir de l'indivision.

Le 30 juin à dix heures du matin, pardevant M^{re}. BERTRAND, notaire, en son étude place Saint-Pierre, les héritiers de Monsieur Gilles-Joseph Monier, exigeront en vente à l'enchère, une jolie maison, rebâtie à neuf, sise à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, pour en avoir de suite la jouissance. S'adresser audit notaire, pour avoir communication des conditions de cette vente.

(93) A vendre à raison de 4 1/2 pour 0/0, une rente de 51 florins 69 cents, constituée à 3 pour 0/0, exempte de retenue, payable à Liège, et hypothéquée sur 2 fermes, situées en Condroz. S'adresser au notaire PAQUE, à Liège.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n^o 544, à Liège.

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

Un jeune homme de la campagne, connaissant le jardinage et muni de bons certificats, peut se présenter rue Neuve, n. 907. (605)

A louer une très jolie maison avec deux jardins, dans la campagne de Selessin. S'adresser Hors-Château, n. 130. (606)

() Quartier à louer, Place-Verte, n. 780.

(87) A placer différens capitaux de 8, 10 et 12,000 fl. P.-B. sur hypothèque non grevée, à l'intérêt légal et même au-dessous. S'adresser à Me. DELBOUILLE, notaire, à Allieur, qui est chargé de vendre une petite propriété avec deux bonniers de jardin, prairie et terre, sise à 10 milles de Liège.

Le public est prévenu que le lundi 12 juin et jours suivans, il sera vendu publiquement à Maëstricht, à la requête de l'entrepreneur, propriétaire des lits militaires de cette ville, une quantité d'effets consistant en matelas, draps de lit, couvertures, toiles neuves, ustensiles de buanderie, etc.

Les personnes qui désireraient traiter de gré à gré ou voir les effets avant ladite époque, peuvent s'adresser au sieur Lefebvre, garde-magasin des lits militaires. (601)

(80) Les administrateurs de l'hospice St. Charles, à Spa, informent le public que la maison enseignée du Cornet, est à louer.

Une place de chaire au Lutrin, étant vacante à la cathédrale, on invite ceux qui ont les qualités requises à se présenter au concours qui aura lieu le 15 juin 1826, dans ladite cathédrale, munis de leurs certificats de bonne conduite. (475)

(84) Vente volontaire de biens.

A vendre, pour entrer en jouissance de suite 69 bonniers métriques 20 perches 54 aunes P.-B., tant terres arables que prés, prairies et vergers, le tout situé dans les communes d'Eysden, Breust et Oost, plus environ 19 bonniers métriques 18 perches 14 aunes de terres labourables, situées à Ste Gertrude, canton de Maëstricht.

La majeure partie de ces biens est de la meilleure qualité et se loue 40 florins 32 cents P.-B. le bonnier; presque tous les locataires ont soumissionné pour la continuation de leurs baux au même prix.

S'adresser à M^{re}. DUSART, notaire à Liège pour connaître le détail desdits biens et prendre communication des titres de propriété et des conditions de la vente.